



Divorce franco-algerien sans consentement

Par **derwish_old**, le **24/06/2007** à **23:24**

Bonjour je m'apelle Sarah,je suis mariée depuis le 05/09/2006.Je suis algerienne.Voila mon probleme:mon mari ma sequestrée pendant 15 jours dans un appartement,puis il m a dit qu il avait besoin de recul et m a emmené chez ma famille en algerie.N ayant plus de nouvelles depuis un mois je suis revenue chez ma grand mere qui vit en france. J ai donc appellé mon mari en lui disant que j etais en france et il a rien voulu savoir et je viens d apprendre qu il veut divorcer en algerie.Aidez moi s il vous plait!comment faire et a t il le droit de faire ca sans mon conscentement?Devrai je quitter la france le pays ou je veux vivre alors que ma procedure de residante est en cours?

Par **Christelle_old**, le **25/06/2007** à **05:30**

Bonjour,

Ce qui est sûr c'est qu'il faut pour vous divorcer en France : la loi française est plus favorable pour les femmes que a loi algériene (surtout pour ce qui est des pensions). Mais comme vous êtes algérienne, en fait il a le choix. C'est au preier des deux qui fera les démarches. A votre place j'irai voir un avocat en France dès ce matin...

Pour ce qui est de votre titre de séjour, il faut continuer à remplir les conditions. Tout dépend si vous les remplissez toujours... malgré le divorce

Pour la séquestration, portez plainte à la gendarmerie la plus proche.